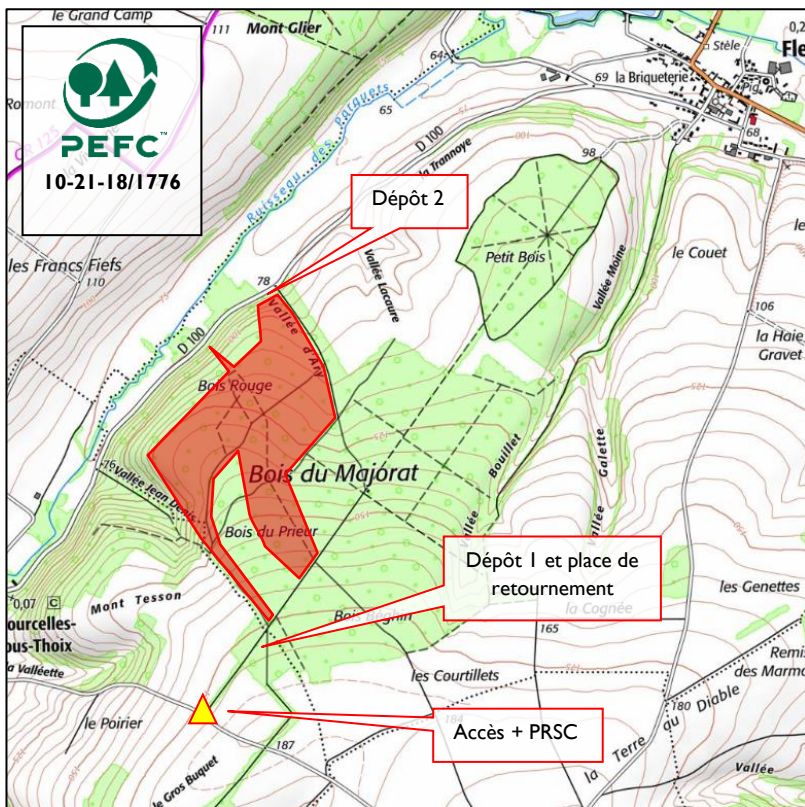


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Mme Isabelle de Chantérac
Certification PEFC : 10-21-18/1776
Département Somme (80)
Localisation 22 km au sud-ouest d'Amiens
Commune Fleury
Lieu-dit Petit Bois
Coordonnées GPS Longitude : 2.0912316649167044°
 (Degrés Décimaux) Latitude : 49.71931941473921°
Point de Rencontre
Sécurité conseillé Accès
(PRSC)

Essence principale	Hêtre et chêne
Volume présumé	477 m3
Nombre d'arbres	237
Volume moyen	2 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 4/5/7/8/9/10
Surface 35 hectares environ
Limites Chemins, peinture
Marquage un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds ou croix à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Expert Forestier Maxime Minotte (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com



Accès Google : <https://maps.app.goo.gl/tAN92nFkpFoleBym9>

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 04/05/2026

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Hêtre sain		9	12	16	34	30	33	22	12	10	5	1		184	381	2,1
Hêtre DCL					3	2	1	4		1	1			12	26	2,2
Frêne sain		1	1	7	4	5	1	5	1					26	46	1,8
Frêne DCL				1										3	3	1
Chêne sain		1	1	2	2	1	1		2					10	18	1,8
Chêne DCL					1	1								2	3	1,5
Observations :														237	477	2

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation entre 15/10 et 01/03 – Etat des lieux des voiries avec la mairie avant/après le chantier

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain portant

Stockage : au sud (voir plan). Attention la route menant à l'accès du dépôt I est limitée à 12 tonnes, demander un arrêté de passage à la mairie de Belleuse, 03 22 41 25 70 mairie@belleuse.com. Il faudra également faire un état des lieux avant/après le chantier.

Délai d'exploitation et enlèvement : 15 octobre 2027

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 60 % par virement avisé au 15.11.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

